



# Bastia

CITÀ DI CULTURA

## Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal de la Ville de Bastia du jeudi 22 février 2024

**Objet :** Attribution d'une subvention à l'association « Centre d'action et de développement culturel Una Volta » pour l'année 2024

**Date de la convocation :** 16 février 2024

**Date d'affichage de la convocation :** 16 février 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 22 du mois de février à 17h30, le CONSEIL MUNICIPAL de BASTIA s'est réuni à l'Hôtel de Ville de Bastia, en séance ordinaire, sous la présidence de Monsieur Pierre SAVELLI.

**Nombre de membres composant l'assemblée :** 42

**Nombre de membres en exercice :** 42

**Quorum :** 22

**Nombre de membres présents :** 27

**Le quorum étant atteint, l'assemblée peut délibérer**

**Étaient présents :** Monsieur SAVELLI Pierre ; Madame de GENTILI Emmanuelle ; Monsieur MILANI Jean-Louis ; Madame LACAVE Mattea ; Monsieur MASSONI Jean-Joseph ; Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ; Madame POLISINI Ivana ; Monsieur PERETTI Philippe ; Madame ORSINI-SAULI Laura ; Monsieur LUCCIONI Don Petru ; Madame CARRIER Marie-Dominique ; Monsieur DALCOLETTO François ; Monsieur DEL MORO Alain ; Monsieur GRAZIANI Antoine ; Madame LUCIANI Emmanuelle ; Madame MANGANO Angelina ; Madame MATTEI Mathilde ; Madame PASQUALINI-D'ULIVO Marie-Pierre ; Madame PELLEGGRI Leslie ; Monsieur PIERI Pierre ; Monsieur ROMITI Gérard ; Madame TIMSIT Christelle ; Monsieur PAOLI Jean-François ; Madame SALGE Hélène ; Monsieur ZUCCARELLI Jean ; Madame ALBERTELLI Viviane ; Monsieur MORGANTI Julien.

**Étaient absents :** Madame COLOMBANI Carulina ; Madame Danièle BELGODERE ; Madame GRAZIANI SANCIU Livia ; Monsieur MONDOLONI Jean-Martin ; Monsieur TATTI François ; Madame VESPERINI Françoise.

**Ont donné pouvoir :**

Monsieur SIMEONI Gilles à Monsieur SAVELLI Pierre ;  
Madame PIPERI Linda à Madame LACAVE Mattea ;  
Monsieur DE ZERBI Lisandru à Madame VIVARELLI-MARI Jérôme ;  
Monsieur FABIANI François à Monsieur TIERI Paul ;  
Madame FILIPPI Françoise à Madame LUCIANI Emmanuelle ;  
Monsieur GRASSI Didier à Monsieur GRAZIANI Antoine ;  
Madame GUIDICELLI-SBRAGGIA Lauda à Madame ORSINI-SAULI Laura ;  
Monsieur LINALE Serge à Madame POLISINI Ivana ;

Monsieur Pierre Savelli ouvre la séance et invite le Conseil à désigner son secrétaire :  
Monsieur Paul TIERI élu secrétaire prend place au bureau

Le conseil municipal,

**Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L1611-4 ;

**Vu la convention** biennale et pluripartite d'objectifs et de soutien 2023-2024 entre l'association « Centre d'action et de développement culturel-Una Volta », la Collectivité de Corse et la Ville de Bastia et approbation de l'avenant financier 2023;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2021/DEC/01/02 en date du 17 décembre 2021 portant adoption d'un règlement d'attribution des subventions aux associations ;

**Vu** la délibération de notre collectivité n°2023/JAN/01/08 en date du 26 janvier 2023 portant approbation de la convention d'objectifs et de soutien biennale 2023-2024 avec l'association Una Volta ;

**Vu** la délibération de notre collectivité 2023/AVR/01/14 en date du 13 avril 2023 portant modification de l'avenant financier 2022 avec l'association « Centre d'action et de développement culturel-Una Volta » ;

**Vu** la délibération de notre collectivité 2023/DEC/01/09 en date du 21 décembre 2023 portant sur la modification de la convention biennale d'objectifs et de soutien 2023-2024 à l'association « centre d'action et de développement culturel Una Volta » et modification de l'avenant financier 2023 ;

**Vu** l'avis favorable de la commission unique en date du 20 février 2024 ;

**Considérant** que dans le cadre de sa politique culturelle, la ville de Bastia soutient et encourage la diversité culturelle à travers les actions des opérateurs et associations locales qui inscrivent l'accès à la culture pour tous comme une priorité majeure de développement local et de lien social ;

**Considérant** que la convention susvisée précise que pour chaque exercice de la période 2023-2024, le montant de la participation de la Ville de Bastia au soutien du programme d'activités de l'association Una Volta sera fixé par avenant financier annuel ;

**Considérant** le concours financier de notre collectivité à l'association Una Volta en lui octroyant une subvention d'un montant de 360 000 € pour la réalisation de son programme d'activités ;

*Après avoir entendu le rapport de Madame Mattea LACAVE,*

*Après en avoir délibéré,*

*Le conseil municipal,*

*A l'unanimité*

### **Article 1 :**

- **Approuve** l'avenant financier 2024 à la convention biennale et pluripartite d'objectifs et de soutien 2023-2024 entre la Ville de Bastia, la Collectivité de Corse et l'association «Centre d'action et de développement culturel Una Volta ».

### **Article 2 :**

- **Autorise** Monsieur le Maire à signer l'avenant financier 2024 entre la Ville de Bastia, la Collectivité de Corse et l'association « Centre d'action et de développement culturel Una Volta ».

### **Article 3 :**

- **Décide** d'inscrire la somme de 360 000 € au budget primitif 2024 compte 6574 sous fonction 33.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212000335-20240227-2024022711-DE

Accusé certifié exécutoire

**Ainsi fait et délibéré**, les jour, mois et an que dessus.

Réception par le préfet : 27/02/2024

Le Maire,

Signé électroniquement le 26/02/2024



Pierre SAVELLI

*Conformément à l'article R 421-1 du Code de justice administrative, il est rappelé que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Bastia dans un délai de 2 mois à compter de sa mesure de publicité. Le Tribunal Administratif de Bastia peut être saisi via l'application « Télérecours citoyens », accessible depuis l'adresse ci-après : [www.telerecours.fr](http://www.telerecours.fr). La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'une publication sur le site de la Mairie.*